



## Éditorial



### Transition

Le passage d'une année à l'autre correspond au solstice d'hiver, avec ses longues nuits qui invitent au repos. C'est également, pour la plupart d'entre nous, une période de congés au cours de laquelle tout est différent du reste de l'année.

Pas étonnant que l'on se sente comme devant un beau livre, au moment d'inspirer profondément en relevant le buste et de tourner la page qui vient de se terminer.

Il s'agit d'un moment de transition où les possibilités s'ouvrent soudain. La nouvelle page est-elle attendue avec impatience? Est-elle au contraire redoutée? Sera-t-elle la poursuite sans surprise de la précédente?

À l'issue de deux années comme le monde n'en avait jamais connu, nous espérons avoir atteint la fin d'un chapitre. Une belle transition, un changement d'ambiance et un nouveau départ: voilà ce qui était attendu...

La réalité en aura décidé autrement. Malgré des efforts partagés par une large partie de la population, la pandémie de Covid-19 n'est toujours pas derrière nous. La lassitude se fait sentir, quand ce n'est pas la frustration et parfois même l'exaspération. Ces sentiments humains, compréhensibles dans ces circonstances, il ne faut pas les laisser nous envahir.

Nous devons rester solidaires, accepter de poursuivre nos efforts, faire preuve de maturité et résister au chant des sirènes. Si le Canton de Neuchâtel figure parmi les mieux protégés de Suisse, grâce à l'engagement exemplaire de sa population, il n'est pas pour autant à l'abri.

La page 2021 ne met pas un point final au chapitre «Covid-19». La prudence reste de mise afin que la page 2022, qui reste à écrire, puisse contenir des messages empreints d'optimisme et d'espoir. Le Conseil communal formule ses vœux les plus ardents et mettra tout en œuvre pour que la nouvelle année soit synonyme d'apaisement, de sérénité et d'un retour bien mérité à la vie normale.

Conseil communal



## Pour un Noël sans danger

À la période de Noël, les sapins se parent de leurs plus beaux atours et les tables s'ornent de belles compositions de l'Avent.

Afin de vous permettre de passer de belles fêtes de Noël sans incident, voici quelques précautions de base à observer en matière de prévention incendie.

Les sapins de Noël d'espèce nordique, tels que le «Nordmann», restent verts et très fournis même secs et risquent de prendre feu subitement et violemment sous l'effet d'une flamme ou d'une source de chaleur. Il est absolument interdit de les décorer de bougies, d'épis ou de tout autre élément à flammes ouvertes. Seules les bougies électriques sont tolérées. Ils doivent également être tenus à distance suffisante de toute source de chaleur (lampe, rayonnement solaire, radiateur, etc.) et leur tronc doit toujours rester plongé dans l'eau.

Il est prudent de vérifier l'état de sécheresse des sapins et couronnes de l'Avent, de les humidifier avant d'allumer les bougies qui les ornent et de renoncer à les allumer si la verdure est trop sèche. Les bougies de table allumées doivent toujours rester sous surveillance. Posez les couronnes sur un plateau incombustible et, lorsque vous quittez la pièce, n'oubliez pas de les éteindre.

Il existe des couvertures d'extinction. C'est un moyen simple à utiliser et peu coûteux pour couvrir et ainsi étouffer les débuts d'incendie. Placez la couverture dans un endroit bien visible et facilement atteignable. Il est conseillé d'en avoir une à portée de main dans la cuisine par exemple.

Après les fêtes, vos sapins de Noël sont repris dans les déchèteries communales, sans leur décoration bien entendu.



## Déneigement

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars de chaque année, afin que les travaux de déneigement puissent être effectués dans de bonnes conditions, des lieux précis vous permettent de stationner votre véhicule entre 23h00 et 07h00.

Vous trouverez la liste de ces emplacements sur le site internet communal. D'autre part, le 032 886 56 35 et [tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch) renseignent.

Les sorties diurnes et nocturnes des engins de déneigement ont pour objectif de garantir:

- aux transports publics le respect des horaires pour les tournées;
- aux automobilistes une circulation la plus correcte et sécurisée possible pour leurs déplacements;
- aux piétons la sécurité des trottoirs.

Aidez-les en laissant un dégagement suffisant pour permettre leur passage.

De jour comme de nuit, une bûche ayant plus d'attrait dans une cheminée que sur un pare-brise, pensez à garer votre véhicule sur une place autorisée.

## Le chiffre du mois 126

Il s'agit du nombre de raccordements (dont une vingtaine d'entreprises et 18 bâtiments publics) desservis par les six chauffages à distance communaux: une solution locale et écologique qui ménage le climat grâce à l'utilisation du bois de nos forêts.

## Fermeture des guichets

Les bureaux de l'administration communale seront fermés du jeudi 23 décembre 2021 à 17h30 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021 y compris. Ils rouvriront le lundi 3 janvier 2022 selon les horaires habituels.

Pour les urgences relatives à l'eau potable, il convient d'appeler Viteos SA au 0800 800 012. Pour celles en lien avec les services techniques, vous pouvez composer le 117.

[www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch)

## Trier, c'est valorisant

Les déchets encombrants sont des déchets urbains incinérables trop volumineux pour être éliminés via un sac à poubelle de 110 litres et qui nécessitent un broyage avant leur incinération. Ce ne sont pas des déchets issus de la rénovation ou de la démolition.

Ces grands déchets proviennent uniquement des ménages privés. Avant de les déposer aux déchèteries, il faut enlever, dans la mesure du possible, les parties métalliques ou non combustibles.

- Sont admis, par exemple:
- vieux meubles, lits, chaises;
  - matelas, sommiers en bois;
  - récipients vides (flaconnage), bidons, seaux;
  - skis;
  - grands jouets;
  - tapis roulés;
  - gros plastiques, bâches;
  - gros sagex, tuyaux plastiques.

- Ne sont pas admis, par exemple:
- ferraille, gravats;
  - petits déchets (berlingots, petits sagex, petits plastiques);
  - vaisselle jetable, barquettes;
  - papier, cartons;
  - vinyle, CD, cassette audio, toner;
  - habits, textiles, chaussures;
  - appareils électroménagers et électroniques;
  - déchets de rénovation ou démolition.



# Vaccin Covid

**Mardi 11 janvier**

**Vaccination sans rendez-vous**

**18h30 – 20h30**

**DOMBRESSON**

Salle La Bayarda, Chemin du Ruz Chasseran (déchèterie)

## Dernière séance du Législatif

Lors de sa séance du 16 décembre 2021, le Conseil général a pris les décisions suivantes:

Objet	Pour	Contre	Abst.
Budget 2022 et plan financier et des tâches 2023-2025: acceptés	31	0	9
Plan spécial d'extraction «Gravière du Tertre» à Coffrane: accepté	à l'unanimité		
Demande d'un crédit d'engagement de CHF 950'000 pour l'assainissement de l'ancienne STEP de La Rincieure: acceptée	à l'unanimité		
Demande d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de cibles électroniques: acceptée avec amendement	21	13	6
Postulat PO21.003 lié à la demande d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de cibles électroniques: accepté	39	0	1
Rapport d'information relatif à la sécurité publique à Val-de-Ruz: pris en considération	à l'unanimité		

Les rapports figurent sur le site internet communal. Il a en outre été donné réponse à deux questions. Tous les résultats des votes sont à retrouver sur NEMONews.

## Snowbus: rectificatif

Une erreur s'est glissée dans nos pages du 9 décembre dernier. En effet, si la gratuité des courses en Snowbus est accordée aux détenteurs d'une inscription aux cours des écoles de ski, l'abonnement aux remontées mécaniques ne donne pas cet avantage.

## Mobility roule l'hiver

Malgré une offre de transports publics qui permet de rejoindre les lieux de loisirs hivernaux, le besoin d'une voiture peut se faire sentir. Pensez à l'autopartage. Optez pour une alternative fûtée, flexible, utilisable avec ou sans abonnement. Mobility propose deux véhicules partagés sur mandat de la Commune, un modèle hybride, stationné aux Geneveys-sur-Coffrane, par exemple si l'utilisation d'une voiture s'impose pour se rendre aux sports d'hiver, ainsi qu'une citadine électrique à Cernier. Informations détaillées, inscriptions et réservations sous [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch).



### Covid-19

Le Conseil communal enjoint la population à se mobiliser et à respecter strictement les mesures en vigueur ainsi que les gestes barrières.

À la veille des fêtes, les personnes présentant des symptômes doivent aller se faire tester sans tarder.

La prudence est de mise dans la pratique d'activités, notamment sportives, afin d'éviter d'engorger les structures hospitalières en situation de crise depuis début décembre déjà.

Enfin, il est avéré que la vaccination limite le risque et prévient efficacement le développement des formes graves de la maladie et donc des hospitalisations. Il est donc plus important que jamais d'aller se faire vacciner pour celles et ceux qui ne le sont pas encore et qui peuvent le faire. Il est également vivement recommandé de s'inscrire pour recevoir son rappel.

### Quelques mesures en vigueur

- règle dite des « 2G » (accès aux seules personnes vaccinées ou guéries). Cela concerne les lieux de restauration, les établissements culturels, les installations de sport et de loisirs ainsi que les manifestations. Les personnes se trouvant dans ces endroits sont également tenues de porter le masque et de consommer assises;
- limitation des réunions privées à l'intérieur. Dès qu'une personne de 16 ans et plus non vaccinée ou non guérie y participe, le nombre total de participants est limité à dix, enfants compris. Si tout le monde est vacciné ou guéri, la limite est fixée à 30, voire à 50 si la réunion a lieu dehors;
- travail à domicile obligatoire;
- dans le canton, port du masque pour toutes les manifestations à l'extérieur sans certificat Covid-19, les marchés, les marchés de Noël, les chorales.

Informations détaillées sur [www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch) et [www.ne.ch/coronavirus](http://www.ne.ch/coronavirus).